



FORMATION CONTINUE PANTHÉON SORBONNE

Diplôme d'Université IMMOBILIER D'ENTREPRISE Formation continue



«

Le diplôme d'université « Immobilier d'Entreprise » s'inscrit dans la lignée des enseignements de haut niveau dispensés par l'Université Paris 1, Panthéon Sorbonne au centre de Formation Continue Panthéon Sorbonne. Bénéficiant d'un corps professoral de grande qualité, il offre un cursus de formation dédié à l'immobilier d'entreprise et le plus en phase avec les attentes de notre industrie immobilière.

»

Laurence Jegouzo – Maître de conférences à l'Université Paris 1– Responsable pédagogique

Karl Delattre –Co– Responsable pédagogique

► OBJECTIFS

Le Diplôme d'Université " Immobilier d'Entreprise " a été créé par l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne au centre de Formation Continue Panthéon Sorbonne (FCPS) et il est accrédité auprès de la Royal Institution of Chartered Surveyors (R.I.C.S). Son objectif est d'apporter, de compléter ou d'actualiser les connaissances de professionnels de l'immobilier ou d'étudiants par une formation de haut niveau recouvrant tous les aspects de l'immobilier d'entreprise, tant juridiques que financiers ou techniques.

► COMPETENCES ACQUISES

Associer connaissances des actifs et des marchés immobiliers à des compétences financières, fiscales, techniques et juridiques.

► PUBLIC

Le Diplôme d'Université " Immobilier d'Entreprise " est ouvert à deux catégories d'étudiants: professionnels et étudiants en formation initiale.

Accrédité par la RICS, les professionnels souhaitant passer l'examen de la RICS peuvent suivre la formation en choisissant des modules de disciplines en concertation avec les responsables de la RICS.

Cette formation est conçue comme relevant de la Formation Continue. Et s'inscrit dans la Formation Continue Panthéon-Sorbonne (FCPS). La localisation des cours en Sorbonne et au Panthéon, au cœur de Paris et du Quartier latin, favorise l'accès du public.

► CONDITIONS D'ADMISSION

La promotion est constituée de 25 à 30 stagiaires professionnels et/ou étudiants

Professionnels: Cadres et professionnels indépendants de l'immobilier justifiant de 2 à 3 ans minimum d'expériences.

Etudiants: Titulaires au minimum d'un BAC+4 (Université, Ecoles d'Ingénieur, Ecoles de Commerce, ...) et justifiant, de préférence, d'un stage de 2 à 3 mois minimum dans le domaine de l'immobilier

La sélection des candidats se fera sur dossier par un jury souverain composé du responsable de la formation et de membres de l'équipe pédagogique. Le dossier d'inscription sera composé d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de l'ensemble des documents attestant du parcours universitaire et professionnel du candidat.

Les candidatures sont à télécharger sur le site du DESUP Immobilier d'entreprise, à partir du 15 mars et à retourner par courrier à l'adresse indiquée sur le site du diplôme avant le 15 juin.

► ORGANISATION DE LA FORMATION

RENTRÉE

Les cours commencent début octobre et se terminent fin juin.

RYTHME

Formation de 9 mois, d'octobre à juin, 400 h de cours sur 25 semaines de 18h à 22h, du lundi au jeudi, trois semaines par mois. Contrôle continu et une épreuve pluridisciplinaire fin juin. Rédaction d'un mémoire et présentation devant un jury

Les cours sont assurés par des professionnels de l'immobilier et des maîtres de conférences de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

TARIFS

Public professionnel : coût de la formation 7 200 €, remise pour une inscription individuelle 6 000 €, remise demandeurs d'emploi 3 600 €

Modules RICS : 1 module (24h) : 800 € ou 120h : 3 000 €

Public étudiant : coût de la formation → 3 300 €

FINANCEMENT

La prise en charge peut se faire dans le cadre du plan de formation, de la période de professionnalisation, du Droit Individuel à la Formation (DIF) pour la fonction publique, du Compte Personnel de Formation (CFP, ex DIF), du Congés Individuel de Formation (CIF) ou la formation hors temps du travail.

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez envisager de suivre une formation. Votre conseiller Pôle emploi doit être consulté pour vous aider dans vos démarches et pour valider votre dossier de formation. Il pourra aussi voir avec vous les possibilités de prise en charge ainsi que les conditions administratives liées à la formation. Pour des informations sur les mesures dont vous pouvez bénéficier, en fonction de votre statut et de votre situation personnelle, n'hésitez pas à nous contacter.

Formation accréditée



Télécharger le programme sur le lien :

www.univ-paris1.fr/adresseduprogramme

PROGRAMME /HEURES

UE n° 1 : Droit et fiscalité de l'immobilier..... 72

Droit des baux commerciaux	24
Fiscalité immobilière.....	24
Droit de l'urbanisme	24

UE n° 2 : Droit de la construction..... 54

Droit des contrats immobiliers	12
Droit de la copropriété	12
Droit de la construction	12
Droit de l'environnement	12
Droit immobilier touristique.....	06

UE n° 3 : Economie, finances et techniques

financières de l'immobilier..... 132

Financement des investissements immobiliers.....	24
Asset Management.....	24
Economie de l'immobilier d'entreprise.....	48
Montage d'opération immobilière.....	12

UE n° 4 : Expertise et technologie du bâtiment..... 72

Expertise immobilière.....	48
Techniques et technologies du bâtiment.....	24

UE n° 5 : Langue et mémoire 52

Méthodologie du mémoire	40
Anglais de l'immobilier	12

UE n°6 : Conférences 18

Visites d'actifs immobiliers

Conférence RICS en collaboration avec Marc MENAGE, Country Manager, RICS

Participation au SIMI (Groupe Moniteur) et au Forum des Métiers de l'Industrie Immobilière (Business Immo)

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES FCPS

Contact : Cécile Georgeon

21, rue Broca 75005 Paris - bureau A414

Cecile.georgeon@univ-paris1.fr - Tél. 01 53 55 27 28



www.fcparis1.fr

Formation Continue Panthéon Sorbonne (FCPS) est un service commun de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.